

Conventions fiscales—Loi

On a fait état au cours de l'étude en comité de la possibilité que de tels accords sur la double taxation deviennent des échappatoires fiscales, des sources faciles d'évasion fiscale, et le député de Broadview-Greenwood a fait allusion tantôt à cette possibilité. J'aimerais donc indiquer sans équivoque que l'évasion ou l'échappatoire fiscale ne dépend pas d'abord de la convention lorsque ladite évasion fiscale est effectuée par une institution commerciale ou financière bénéficiant de la convention. Les défauts ou les faiblesses qui autoriseraient l'évasion reposent dans la très grande majorité des cas dans des faiblesses de la loi de l'impôt sur le revenu et c'est donc de ce côté qu'il faut se tourner si on veut corriger la situation. Et l'expérience canadienne a démontré que la loi de l'impôt sur le revenu canadienne est très étanche à l'égard de ces conventions.

Monsieur le président, j'aimerais indiquer en terminant que l'étude du projet de loi en comité a entraîné le gouvernement à retrancher temporairement une convention avec un pays. Lors du renvoi en comité, le bill contenait 11 conventions, il est maintenant réduit à 10. A la suite des objections qui avaient été exprimées en comité, et devant l'urgence de faire adopter par la Chambre la loi de mise en œuvre de ces conventions, le gouvernement a accepté de retirer temporairement la convention avec le Libéria. Pendant cette période de temps, le gouvernement réétudiera attentivement le projet de convention avec ce pays, en rediscutera avec sa contrepartie si nécessaire, et le ramènera à l'occasion de la présentation d'un nouveau projet de loi de mise en œuvre de convention visant à éviter la double imposition.

Je tiens à indiquer aux députés que le gouvernement libérien a exprimé son désappointement devant la tournure des événements. Il a réitéré son désir et sa volonté de voir la convention bilatérale ratifiée dans les plus brefs délais. Le gouvernement canadien lui aussi croit toujours au bien-fondé de la convention, mais il veut s'assurer que ses diverses modalités satisfassent aux exigences de la population canadienne, des parlementaires canadiens. Alors c'est dans cet esprit, monsieur le président, que nous avons travaillé en comité. Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les membres du comité permanent de l'excellent travail qui a été accompli à l'occasion de l'étude de ce projet de loi et remercier tous les députés de nous permettre d'adopter ce bill cet après-midi.

● (1250)

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ce projet de loi ne prête pas vraiment à controverse et nous n'avons pas l'intention de nous y opposer. De plus, comme à son habitude, le ministre a fait preuve de raison et d'esprit de coopération. Le ministre d'État aux Finances (M. Bussières) collabore volontiers et agit avec diligence. Je ne pourrais pas en dire autant du ministre des Finances (M. MacEachen). Je ne veux pas dire par là que le ministre n'est pas diligent, mais je ne pourrais pas dire non plus qu'il possède cette qualité. Le ministre suppléant des Finances a été très diligent et coopératif lors des travaux de comité.

Mon collègue le député de York-Peel (M. Stevens) et le député de Mississauga, qui ont joué tous deux un rôle actif dans cette affaire, sont absents aujourd'hui. Le ministre a accepté d'annuler le traité avec le Libéria à la suite d'objections qu'ils avaient tous deux soulevées et nous lui en sommes

reconnaisants. C'est pourquoi nous ne débattons pas ce bill plus de quelques jours, ou ne le débattons que cette après-midi.

Il existe d'autres conventions fiscales importantes. Il conviendrait peut-être que le député ministériel qui conclura le débat fasse une mise à jour à cet égard. Ces traités ne sont pas sans importance évidemment puisqu'ils nous lient par exemple avec le Royaume-Uni, la Jamaïque et la Barbade. Le cas de la Jamaïque est particulièrement intéressant. En effet, ce pays a changé de premier ministre depuis le début des négociations. Certains ont proposé d'offrir à l'ancien premier ministre, M. Manley, de venir au Canada grâce à une bourse d'études ou de perfectionnement d'un organisme de la Couronne. Mais nous y reviendrons une autre fois.

Le Canada a négocié des conventions très importantes avec ces pays et d'autres, comme l'Indonésie et l'Espagne. Mais c'est du traité qui vient d'être négocié avec les États-Unis que je voudrais qu'un député ministériel compétent me parle. Le grand coup a été donné lorsque j'étais encore ministre, en janvier dernier, dans le feu de la campagne électorale. Il s'agit donc d'un traité important surtout en ce qui concerne ses répercussions sur le transfert aux États-Unis des revenus provenant du secteur du pétrole et du gaz ainsi que les conséquences de l'impôt sur les bénéfices réalisés. Je suppose que tout a été signé et conclu et que le gouvernement nous fera bientôt part de toutes les dispositions prises.

Comme il s'agit d'un traité qui régit la taxation internationale et les conséquences pour le Canada, ainsi que la taxation à l'étranger et l'imposition des ressortissants étrangers, nous entrons dans le domaine de la finance internationale. Je veux prendre quelques minutes pour revenir sur un aspect de la finance internationale dont le ministre des Finances a parlé aujourd'hui. Aujourd'hui, parlant des taux d'intérêt qui sont du ressort de la finance internationale, le ministre a dit que ces questions échappaient au contrôle ou au pouvoir du gouvernement du Canada. Il a dit que le gouvernement avait les mains liées, qu'il était totalement à la merci de la conjoncture économique et de la fluctuation des taux d'intérêt aux États-Unis. Il a avoué que le Canada était totalement impuissant à cet égard, quel que soit le gouvernement au pouvoir, quelles que soient ses options, ses motivations ou les orientations qu'il propose. Le ministre ne peut donc pas influencer sur les taux d'intérêt canadiens, ceux-ci devant simplement s'aligner sur les taux des États-Unis.

Permettez que je rappelle à la Chambre qu'avant-hier le ministre a affirmé exactement le contraire. Il a dit que le Canada disposait d'un certain contrôle sur les taux d'intérêt et que, grâce aux mesures prises par le gouverneur de la Banque du Canada, les taux canadiens ne sont pas liés aux taux américains. Il a vanté la politique du gouvernement affirmant que c'était un succès. Il a précisé que nos taux d'intérêt étaient de 3 à 4 p. 100 inférieurs aux taux américains.

Voilà ce que le ministre a dit il y a deux jours. Ensuite, avec son humilité habituelle, il a jeté un coup d'œil de notre côté, espérant un signe d'acquiescement ou un mot gentil de notre part, puisque, grâce à lui, nos taux d'intérêt sont de 3 à 4 p. 100 inférieurs aux taux américains. Aujourd'hui, il se lève pour déclarer qu'il n'a aucun pouvoir sur les taux d'intérêt, qu'il ne peut rien faire, qu'il est impuissant devant le saut de